

2024-03-14
2024-0305



Adjuvant VIKING^{MC} RSA

SOLUTION

COMMERCIALE (AGRICOLE)

Ce produit ne doit être utilisé qu'avec l'Herbicide VIKING Pinoxaden ou l'Herbicide VIKING Pinoxaden F2 dans le blé de printemps et l'orge.

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

N° D'HOMOLOGATION : 35107 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIFS :

Huile de colza méthylée	48,8 %
Alcools éthoxylés	28,2 %

CONTENU NET : 1 L – 1020 L

LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LES LIVRETS DE L'HERBICIDE VIKING PINOXADEN OU L'HERBICIDE VIKING PINOXADEN F2 AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : IRRITE LA PEAU

PEUT SENSIBILISER LA PEAU

**En cas d'urgence, appelez le numéro d'intervention d'urgence 24 heures sur 24
1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887**

Viking Crop Production Partners Inc.

Box 18033

RPO Shawnessy

Calgary, AB. T2Y 0K3

1-587-743-1029

Viking (TM) est une marque de commerce de Viking Crop Production Partners Inc.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Ce produit contient des **DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.**

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut sensibiliser la peau. **ÉVITER** tout contact avec la peau. Peut irriter la peau. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant l'application.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient des distillat de pétrole aromatiques qui sont toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. **NE PAS** contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

CONTENANTS RECYCLABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

CONTENANTS RECHARGEABLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'Adjuvant VIKING RSA est un produit pétrolier émulsifiable. Il est conçu pour être utilisé en tant qu'adjuvant en mélange avec l'Herbicide VIKING Pinoxaden ou l'Herbicide VIKING Pinoxaden F2 pour la suppression en postlevée des graminées dans le blé de printemps et l'orge.

MODE D'EMPLOI

CULTURES : blé de printemps et orge.

L'Adjuvant VIKING RSA ne doit être utilisé qu'avec l'Herbicide VIKING Pinoxaden ou l'Herbicide VIKING Pinoxaden. Appliquer à raison de 0,7 litre à l'hectare (0,7 L/ha).

Consulter les étiquettes de l'Herbicide VIKING Pinoxaden ou l'Herbicide VIKING Pinoxaden F2 pour plus de renseignements sur le mélange.

Viking (MC) est une marque de commerce de Viking Crop Production Partners Inc.
Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs détenteurs respectifs.